

**Procès-verbal  
de la 29e assemblée générale 2016  
vendredi, le 11 mars 2016, 17h13, Congress Centre Interlaken**

Participants:

**Comité directeur**

Anne-Sophie Bétrisey, Présidente (direction), Franziska Bähler, Isabella Burger, Käthy Trösch, Stefanie Wittmer

**Membre d'honneur**

Regula Koster

**Membres actifs et passifs**

Maria Ballinari, Ralf Baltensperger, Samantha Basler, Claudia Baur-Wildhaber, Vittoria Biagini, Annette Birchmeier-Münger, Edith Bislin, Stephanie Bucher, Simone Bysäth, Nicole Candinas, Roberta Cristiano, Andrea Dieth, Dejana Djokic, Janine Ebner, Andrea Etterli-Bundi, Sarah Eyyi, Vita Fasler-Jacinskiene, Marlyse Guatelli-Michlig, Claudia Hasler-Piol, Thö Imhof, Eveline Jäggi, Astrid Koch-Bürgi, Pia Köpfl-Imgrüt, Nadine Lüscher, Carole Mäder, Ludivine Mariethoz, Christina Martens-Schäfer, Lisa Mayr, Monika Meister-Casoni, Fabienne Molinari, Grace Mühlbauer, Tecla Nicoli, Ardijana Pertunaj, Lucia Ponticcia, Jean-Pierre Reuse, Yvonne Schär, Stephanie Schliessmann, Elisabeth Schweizer, Robert Slipac, Manuela Sprecher, Kamila Szafraniec, Patric Weishaupt, Fabienne Westhoff, Silvia Woisetschläger, Georg Zaugg

**Secrétariat**

Carmen Odermatt, secrétariat APS TSO (rédactrice du procès-verbal)

Excusées:

Maurizia Pedretti, Elvira Hospenthal, Mirjam Böhlen, Monica Falodun-De Tann

## 1. Bienvenue

Madame Anne-Sophie Bétrisey, Présidente, souhaite les bienvenus aux participants.

## 2. Élection des scrutateurs

Sont élus comme scrutateurs: Ralf Baltensperger et Nadine Lüscher

Présents: 51 membres avec droit de vote. La majorité absolue : 26.

## 3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 4. Procès-verbal de la 28e assemblée générale du 21 mars 2015

La Présidente remercie le secrétariat pour la rédaction du procès-verbal.

Le procès-verbal de la 28e assemblée générale est accepté à l'unanimité.

## 5. Approbation des rapports annuels

Les rapports annuels sont acceptés à l'unanimité.

## 6. Approbation des comptes annuels 2015

- Bilan avec effet à compter du 31 décembre 2015
- Compte de résultat 2015
- Rapport des réviseurs

Madame Käthy Trösch, Ressort Finances, présente les comptes annuels 2015.

### Bilan

A la fin de l'année 2015, les liquidités de l'APS TSO s'élèvent à CHF 158'675 dont env. CHF 47'427 ont été investies sous forme de paiements anticipés pour le congrès 2016. Le capital propre de l'association s'élève à CHF 90'171.

Madame Käthy Trösch explique brièvement les passifs.

### Compte de résultat

Les recettes (cotisations membres et sponsoring) continuent de se développer favorablement et viennent d'augmenter légèrement par rapport à 2014. Nous avons réalisé des recettes de CHF 51'165 avec le colloque. Les dépenses s'élevaient à CHF 53'026. Le profit total de l'association s'élève à CHF 186'931.

Madame Trösch a expliqué les principaux postes de charges en faisant mention spéciale du poste „adhésions“ (ASMTT, H+). En 2015, les livres de l'APS TOA ont été clos avec une perte s'élevant à CHF 4'756. Le compte de résultat 2015 et la perte de CHF 4756.00 sont acceptés à l'unanimité.

Madame Käthy Trösch se réfère au rapport des réviseurs de la Controva SA.

## 7. Décharge

L'assemblée générale donne la décharge au comité directeur (à l'unanimité).

Le comité directeur remercie les membres de leur confiance.

## 8. Élection de l'organe de contrôle

Le 30 juin 2016, le mandat que l'APS TSO avait donné à la société Trovacon SA a été dissolu. Pour cette raison, le comité directeur conseille à l'assemblée générale d'octroyer ce mandat à la maison Controva SA, Höschgasse 25, 8008 Zurich jusqu'au 30 juin 2016 et d'élire ensuite la société Truvag Treuhand AG, Leopoldstrasse 6, 6210 Sursee comme nouvel organe de contrôle de l'association à partir du 1er juillet 2016.

Les organes de contrôle proposés par le comité directeur sont élus à l'unanimité.

## 9. Propositions

### Propositions du comité directeur:

Exclusion de divers membres selon art. 9 des statuts de l'association.

• 12 membres figurant sur une liste soumise au comité directeur seront exclus de l'APS TSO selon art. 9 des statuts. La perte des cotisations correspondantes s'élèvera à CHF 1'790.00.

L'adresse d'un membre a dû être corrigé. La facture de cotisation lui sera envoyée à l'adresse correcte.

### Modifications des statuts

Madame Anne-Sophie Bétrisey donne des explications supplémentaires pour des statuts individuels et répond directement aux questions des membres.

A partir de 2016, l'association a également une catégorie „seniors“. Tout membre actif qui atteint l'âge AVS deviendra automatiquement membre senior.

Madame Anne-Sophie Bétrisey souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Pierre Reuse. Monsieur Reuse représente le groupe régional pour la Suisse Romande. Le comité directeur se réjouit beaucoup de ce développement et exprime sa volonté de soutenir les groupes régionaux (Tessin et Suisse Romande) (articles 22 et 23).

La protection de données importe énormément à l'APS TSO raison pour laquelle le comité directeur demande à l'assemblée générale d'accepter le nouvel article 28 qui garantira que les données des membres ne seront pas transmises à des tiers.

Les modifications des statuts proposées par le comité directeur sont acceptées à l'unanimité.

### Demandes des membres:

Aucune demande de membre n'a été soumise.

## 10. Cotisations membres 2016

Les cotisations membres resteront inchangées pour 2015. Il s'y ajoute les cotisations des membres seniors.

Les cotisations des membres pour l'année civile 2016:

Membre actif:	CHF 160.00
Membre passif:	CHF 120.00
Membre junior:	CHF 30.00
Membre senior:	CHF 30.00
Membre collectif:	CHF 120.00

Les cotisations membres pour 2016 sont acceptées à l'unanimité.

## 11. Approbation du budget pour 2016

Madame Käthy Trösch, Ressort Finances de l'APS TSO, présente le budget pour 2016. L'association a budgétisé des recettes de CHF 299'000 et des dépenses de 298'250, donc un profit de CHF 750.

Le budget pour 2016 est adopté à l'unanimité.

## 12. Approbation du programme des activités pour 2016

Madame Anne-Sophie Bétrisey explique le programme des activités pour 2016.

### Politique de l'association:

Comme en 2015, en 2016, la formation continue aura de nouveau lieu à Strasbourg. Le comité directeur remercie Covidien-Medtronic pour le cours informatif et très intéressant. Il est conseillé de s'y inscrire en temps opportun, vu que ces cours sont rapidement complets.

Le réseautage en Suisse continue et sera renforcé encore. Nous continuerons également notre collaboration avec la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES).

### Projets:

Le changement au sein du secrétariat représente un grand défi. Pour assurer une transition sans aucune anicroche, toutes les parties impliquées doivent travailler à l'unisson en poursuivant le même but.

Nous continuerons également d'améliorer notre site Internet de l'association, de réaliser et d'y ajouter des traductions.

Bien que l'APS TSO représente une petite association, elle figure parmi l'une des rares associations attachons beaucoup d'importance au fait que tout sera traduit vers le français et l'italien.

Madame la Présidente présente également le CNC formation professionnelle (cadre national des certifications), donc l'instrument pour la comparaison des diplômes de formation professionnelle, y compris des explications des bulletins et des certifications ainsi que des suppléments aux diplômes qui permettent la comparabilité et le positionnement des diplômes et des certifications professionnels suisses. Le CNC formation professionnelle se compose de huit niveaux différents décrivant les certificats considérés confirmation de formation professionnelle formelle (selon la loi sur la formation professionnelle) et permettant ainsi la comparaison avec des diplômes étrangers grâce (cf. Cadre européen des certifications (CEC)).

Le supplément au certificat de formation de base, c'est-à-dire le supplément au diplôme de formation professionnelle supérieure confirment le niveau CNC formation professionnelle et apportent des informations supplémentaires permettant aux employeurs en Suisse et à l'étranger d'évaluer les compétences professionnelles des titulaires de diplôme.

Le Secrétariat d'État à la formation, recherche et à l'innovation (SEFRI) prendra encore la décision finale par rapport au classement définitif.

La publication des classifications des professions de la santé et de l'aide sociale dans le cadre du projet CNC par OdASanté et les autres organisations responsables aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Les diplômes de la formation professionnelle classifiés seront ajoutés à un répertoire mené par le SEFRI et obtiendront ainsi caractère contraignant. A partir de ce moment, les explications des certificats de formation de base seront également disponibles sous forme de fichiers téléchargeables et seront également distribuées, ensemble avec les diplômes.

Les titulaires d'un diplôme d'une formation professionnelle supérieure ou d'une haute école spécialisée (en droit d'utiliser un titre protégé correspondant) ont également la possibilité d'obtenir ultérieurement un supplément au diplôme (établi par le SEFRI moyennant paiement). Tous les diplômes et certificats d'une haute école spécialisée dans le domaine de la santé sont classés « niveau 6 ». Les universités disposent de leur propre cadre à trois niveaux. La relation entre le CNC formation professionnelle et le cadre universitaire est indirecte. Les deux cadres de qualification suisses peuvent être comparés en passant par l'intermédiaire du Cadre européen des certifications (CEC). Les recommandations CEC sont les suivantes : titre de bachelor : niveau 6 ; titre de master : niveau 7 ; doctorat : niveau 8.

#### Thèmes des membres:

Le prochain colloque APS TOA aura lieu le 25 mars 2017 (avec assemblée générale intégrée). Nous continuerons de vous prêter du soutien par rapport aux plaintes salariales ainsi que du conseil juridique.

Le programme des activités pour 2016 est accepté à l'unanimité.

### 13. Souhais des membres / choses diverses / informations

L'effectif des membres a continué de croître en 2015. 35 membres ont quitté l'association et nous avons pu accueillir 52 nouveaux membres.

### 14. Perspectives

Madame Anne-Sophie Bétrisey prie tous les membres de se réserver le 25 mars 2017 pour le prochain congrès ainsi que l'assemblée générale 2017.

### 15. Mot final

Madame Anne-Sophie Bétrisey informe de la suite du programme et remercie tous les participants de leur venue.

Fin de l'assemblée générale à 18h15

Meilleures salutations,

APS TOA

Association professionnelle suisse des technicien/nes en salle d'opération



Anne-Sophie Bétrisey  
Présidente



Carmen Odermatt  
Secrétariat, procès-verbal

Zurich, le 14 mars 2016